



Commission « Villes et développement durable »

Ziguinchor (Sénégal) — 1^{er} & 2 juin 2026

GESTION DES DÉCHETS

Enjeux, gouvernance, financement et valorisation

Mai 2026

Avant-propos

Avec une population urbaine appelée à doubler d'ici 2050, l'Afrique se trouve à la croisée d'une transformation démographique, économique et environnementale sans précédent. La gestion des déchets — production, collecte, traitement, valorisation — est devenue l'un des révélateurs les plus parlants de la capacité des collectivités à offrir des services publics de qualité, à protéger la santé de leurs habitants et à inscrire leurs territoires dans une trajectoire bas carbone.

La problématique des déchets s'est imposée comme une thématique d'importance majeure pour l'ensemble des villes membres de la Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF. Croissance urbaine, augmentation des volumes, contraintes environnementales, équations financières serrées, services inégaux d'un quartier à l'autre : les défis sont communs, mais les réponses inventées par les villes — d'Abidjan à Lausanne, de Bohicon à Nouakchott, de N'Djamena à Ziguinchor — sont riches d'enseignements partagés.

Cette note de cadrage a vocation à fournir un socle commun de référence avant l'atelier de Ziguinchor des 1^{er} et 2 juin 2026. Conçu comme un outil de travail synthétique et pédagogique, il dresse l'état des lieux, présente les cadres de gouvernance et de financement, détaille les maillons opérationnels de la collecte et de la valorisation, et ouvre des perspectives autour de l'économie circulaire et de l'innovation. Il a vocation à éclairer les débats, faciliter le dialogue entre villes et préparer les visites de terrain organisées à Ziguinchor.

La Commission « Villes et développement durable »

Coprésidence : Ville de Lausanne & Région de Nouakchott

Sommaire

Le présent cahier est structuré en six chapitres, complétés par une présentation de la Commission, un glossaire et une bibliographie.

La Commission « Villes et développement durable »	3
1. État des lieux de la gestion des déchets — focus Afrique	5
2. Gouvernance et cadre institutionnel	9
3. Financement de la gestion des déchets.....	12
4. Collecte et transport des déchets.....	15
5. Valorisation des déchets.....	17
6. Économie circulaire, innovations et perspectives	19
Glossaire.....	23
Sources et bibliographie	25

La Commission « Villes et développement durable »

Fondée en 2008, la Commission « Villes et développement durable » est co-présidée depuis 2025 par la Ville de Lausanne (Suisse) et la Région de Nouakchott (Mauritanie). Elle a pour objectif de favoriser, au sein de l'AIMF, l'échange d'expériences autour du développement urbain durable et se focalise principalement sur les défis liés à la mobilité, l'urbanisme, l'énergie et l'assainissement, dans un contexte de lutte contre les effets du réchauffement climatique.

Thématiques portées par la Commission

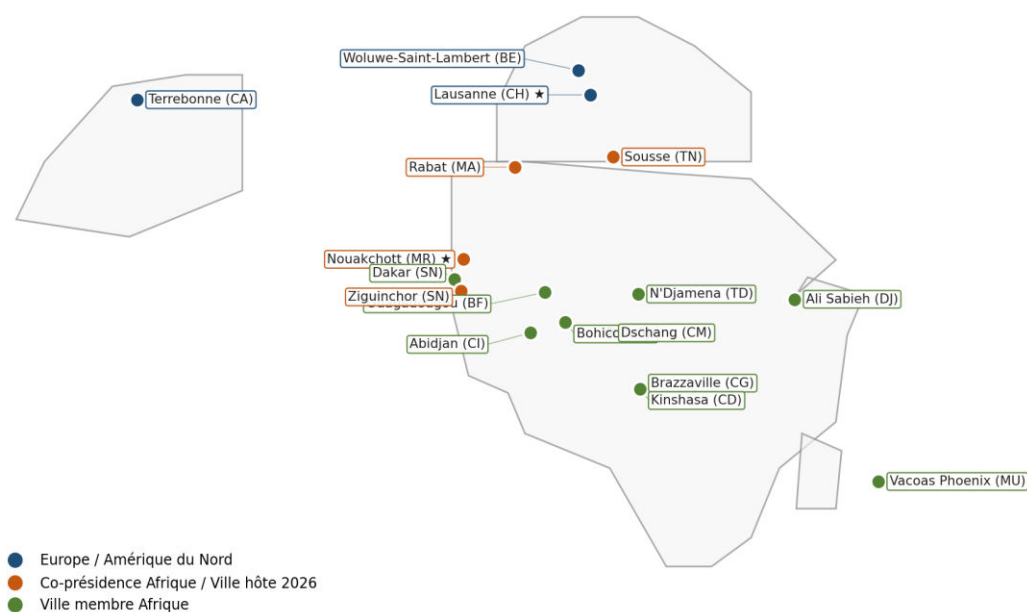
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Mobilité
- Énergie
- Adaptation aux changements climatiques
- Assainissement et services de base (eau, déchets, etc.)
- Gouvernance

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Ziguinchor – Sénégal, 1^{er} & 2 juin 2026

Villes membres

Les villes membres de la Commission « Villes et développement durable »



★ Coprésidence 2025 : Lausanne (Suisse) & Région de Nouakchott (Mauritanie). Source : aimf.asso.fr

La Commission rassemble une vingtaine de villes francophones d'Afrique, d'Europe, des Caraïbes/Amérique du Nord et de l'océan Indien :

Statut	Villes / faîtières membres
Coprésidence (2025)	Lausanne (Suisse) · Région de Nouakchott (Mauritanie)
Afrique de l'Ouest	Abidjan (Côte d'Ivoire) · Bohicon (Bénin) · Dakar (Sénégal) · Ouagadougou (Burkina Faso) · Ziguinchor (Sénégal)
Afrique centrale et de l'Est	Brazzaville (Congo) · Dschang (Cameroun) · Kinshasa (RDC) · N'Djamena (Tchad) · Ali Sabieh (Djibouti)
Afrique du Nord	Rabat (Maroc) · Sousse (Tunisie)

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Ziguinchor – Sénégal, 1^{er} & 2 juin 2026

Statut	Villes / faîtières membres
Europe / Amérique / Océan Indien	Woluwe-Saint-Lambert (Belgique) · Terrebonne (Canada) · Vacoas Phoenix (Maurice)
Faîtières	Communauté de Communes du Zou — CCZ (Bénin) · Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs — PALPGL

Précédents ateliers de la Commission

L'atelier de Ziguinchor (juin 2026) s'inscrit dans une longue série de rencontres organisées chaque année dans une ville membre de la Commission :

- 2010 — Marrakech (Maroc) : Diagnostic urbain
- 2011 — Ouagadougou (Burkina Faso) : Pratiques liées au diagnostic urbain
- 2012 — N'Djamena (Tchad)
- 2014 — Abidjan (Côte d'Ivoire)
- 2015 — Nouakchott (Mauritanie) : Diagnostic des risques liés aux changements climatiques
- 2019 — Marrakech (Maroc)
- 2021 — Sousse (Tunisie) : Plan de Développement Urbain Intégré
- 2022 — Lausanne (Suisse) : Plans climat locaux
- 2022 — Communauté de Communes du Zou (Bénin) : Programmation climat
- 2023 — Dschang (Cameroun) : Gestion des déchets et compostage
- 2024 — Dakar (Sénégal) : Plan climat et efficacité énergétique
- 2025 — Nouakchott (Mauritanie) : Plan climat – 10 ans après le diagnostic
- **2026 — Ziguinchor (Sénégal) : Gestion des déchets**

1. État des lieux de la gestion des déchets — focus Afrique

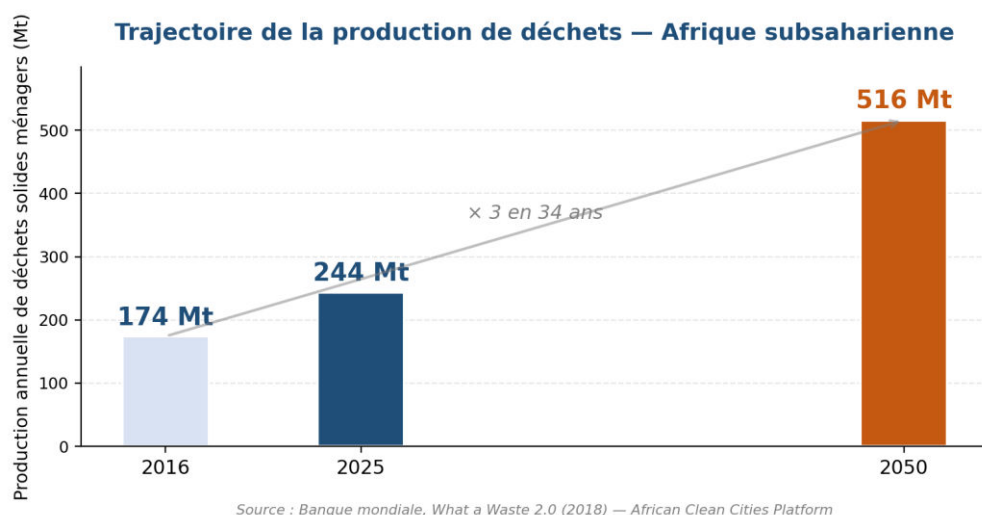
La gestion des déchets en Afrique se trouve au croisement de plusieurs dynamiques structurelles : urbanisation rapide, croissance démographique soutenue, diversification des modes de consommation et cadre institutionnel encore en construction. Comprendre l'état des lieux suppose d'en saisir à la fois les ordres de grandeur, la composition des flux et les écarts entre les territoires.

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Ziguinchor – Sénégal, 1^{er} & 2 juin 2026

1.1. Une production de déchets en forte croissance

La production de déchets solides ménagers (DSM) augmente sur le continent au rythme conjugué de la démographie urbaine et de l'élévation des niveaux de vie. En 2016, l'Afrique subsaharienne a produit environ 174 millions de tonnes (Mt) de DSM ; selon les projections de la Banque mondiale (rapport « What a Waste 2.0 ») et de l'African Clean Cities Platform, ce volume atteindra 244 Mt en 2025 et pourrait approcher 516 Mt à l'horizon 2050 — soit un triplement en 34 ans, l'une des trajectoires les plus rapides au monde.



Source : Banque mondiale, What a Waste 2.0 (2018) — African Clean Cities Platform.

Chiffres clés — Production de déchets en Afrique

- 174 Mt de déchets solides ménagers produits en Afrique subsaharienne en 2016.
- 244 Mt attendus en 2025 ; ~ 516 Mt projetés à l'horizon 2050.
- 70 à 80 % des déchets générés sont recyclables, mais seulement 4 % le sont effectivement.
- 19 des 50 plus grandes décharges du monde se trouvent sur le continent africain.

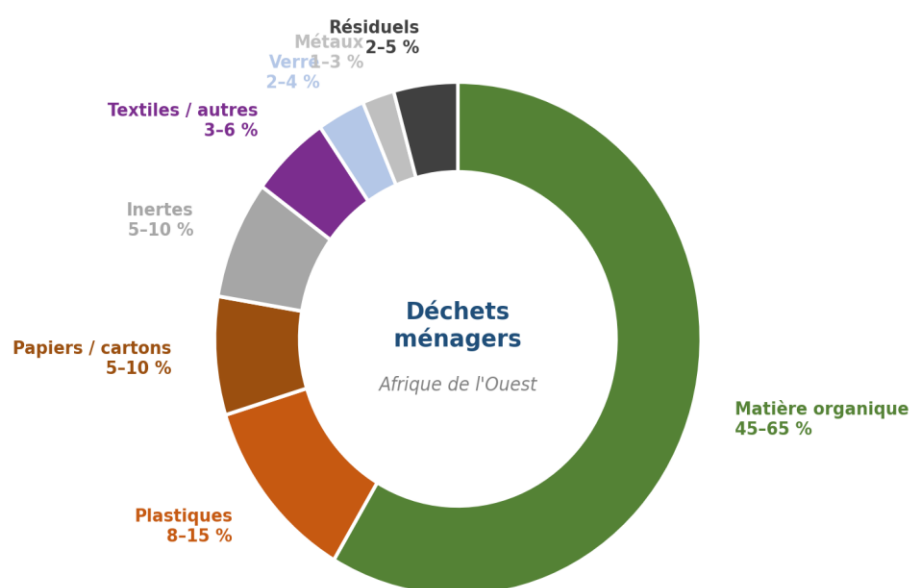
Sources : Banque mondiale, What a Waste 2.0 (2018) · Climate Chance, Observatoire de l'action climat en Afrique (juin 2023) · ONU-Habitat / African Clean Cities Platform.

La composition des déchets reflète à la fois le niveau d'urbanisation, les modes de consommation et le climat. Les fractions organiques restent largement majoritaires dans les villes africaines : 44 % à Conakry, environ 62 % à Yaoundé, 65 à 85 % à Antananarivo. Les fractions sèches (plastiques, papiers/cartons, métaux, verre) croissent rapidement dans les grandes métropoles côtières où les modes de consommation se rapprochent des standards mondiaux.

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Ziguinchor – Sénégal, 1^{er} & 2 juin 2026

Composition indicative d'une benne de déchets ménagers



Source : Synthèse à partir de données Conakry (44 % org.), Yaoundé (62 %), Antananarivo (65-85 %), CEFREPADE/Gevalor

Composition indicative — Source : synthèse à partir de données Conakry, Yaoundé, Antananarivo (CEFREPADE/Gevalor).

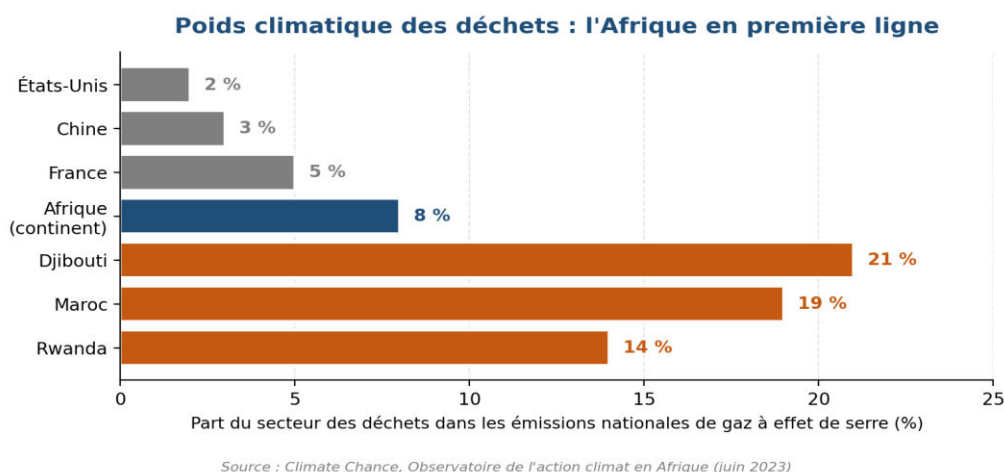
1.2. Des taux de collecte très inégaux

Selon les estimations de la Banque mondiale (rapport « What a Waste 2.0 », 2018) et de plusieurs revues récentes, le taux moyen de collecte des déchets en Afrique subsaharienne se situe entre 40 et 55 %, contre plus de 90 % dans les pays à revenu élevé. Cette moyenne masque d'énormes écarts : les centres-villes et quartiers planifiés sont souvent bien desservis (60 à 90 %), tandis que les quartiers périphériques, informels ou difficilement accessibles peuvent ne bénéficier d'aucun service formel.

Les déchets non collectés sont brûlés à l'air libre, enfouis dans des décharges sauvages, jetés dans les cours d'eau ou laissés à l'abandon. Ces pratiques se traduisent par des effets sanitaires (maladies respiratoires, vecteurs), environnementaux (pollution des sols, des nappes, des océans) et économiques (perte d'attractivité, blocage des marchés, dégâts pour la pêche, le tourisme et l'agriculture).

1.3. Un poids environnemental et climatique croissant

Entre 2000 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des déchets en Afrique ont augmenté en moyenne de 3 % par an, soit deux fois plus rapidement que les émissions totales du continent. Elles sont composées à 95 % de méthane, principalement issu du traitement des eaux usées (65 %) et de la décomposition anaérobie des déchets solides organiques en décharge (35 %).



Source : Climate Chance, Observatoire de l'action climat en Afrique (juin 2023).

Pourquoi les déchets pèsent-ils plus lourd en Afrique ?

La part du secteur des déchets dans les émissions de gaz à effet de serre d'un pays dépend (i) de la nature de l'économie (peu d'industrie lourde et de transport en Afrique relativement aux pays industrialisés), (ii) du climat (la chaleur accélère la fermentation et donc la production de méthane) et (iii) de la qualité du système de traitement.

À Djibouti (21 %), au Maroc (19 %) ou au Rwanda (14 %), le secteur des déchets représente une part majeure des émissions nationales. Réduire ces émissions passe par trois leviers : détourner les déchets organiques des décharges (compostage, méthanisation), capter le biogaz dans les sites existants et améliorer le traitement des eaux usées.

Source : Climate Chance, Observatoire de l'action climat en Afrique (juin 2023).

1.4. Le cas particulier des plastiques

La pollution plastique s'est imposée comme un enjeu prioritaire pour les villes africaines, particulièrement en zone côtière. En 2018, les 17 pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ont rejeté environ 6,9 Mt de déchets plastiques, dont 4,7 Mt pour le seul Nigéria. Près de 20 % de ces déchets sont produits dans les 30 km de la côte, ce qui accentue le risque d'écoulement vers l'océan.

Pollution plastique en Afrique de l'Ouest — 6 chiffres clés



Source : Banque mondiale, programme WACA (2023) — « Le littoral ouest-africain en lutte contre les déchets plastiques »

Source : Banque mondiale, programme WACA (2023) — « Notre trésor meurt ».

2. Gouvernance et cadre institutionnel

La qualité du service public de gestion des déchets dépend très largement de la clarté des responsabilités, de la cohérence entre les échelles et de la capacité des acteurs locaux à coordonner leurs interventions. Sur le continent africain, la gestion des déchets relève dans la quasi-totalité des cas d'une compétence communale — mais ses modalités d'exercice diffèrent fortement d'un pays à l'autre.

2.1. Une compétence communale, encadrée par les États

La plupart des constitutions et lois de décentralisation africaines confient aux communes la responsabilité de la propreté urbaine, du nettoyage des voies publiques, de la collecte et du transport des déchets ménagers, parfois du traitement et de la valorisation. L'État conserve un rôle de régulation (normes environnementales, autorisations d'exploitation, fiscalité), de planification (schémas nationaux, plans climat) et, fréquemment, de financement (subventions, transferts, garanties).

L'articulation entre ces niveaux reste un défi : les communes sont juridiquement compétentes mais peinent souvent à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers pour exercer cette compétence. À l'inverse, les opérateurs nationaux ou intercommunaux qui se substituent aux communes interviennent parfois sans appropriation locale, ce qui fragilise la durabilité des dispositifs.

CAS — Sénégal : la SONAGED et l'articulation État/communes

Au Sénégal, la Société Nationale de Gestion Intégrée des Déchets (SONAGED SA) a été créée par la loi n° 2022-18 du 23 mai 2022. Elle a pris la suite de l'UCG (Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides) en juin 2022 pour piloter la chaîne de gestion des déchets à l'échelle nationale.

Les communes restent compétentes pour le service public local mais s'appuient sur la SONAGED pour les infrastructures structurantes : centres de transfert, centres d'enfouissement technique, valorisation.

Cette architecture pose des questions intéressantes : comment articuler une vision nationale et la proximité communale ? Comment garantir la place de l' élu local dans le pilotage du service ?

Sources : Loi n° 2022-18 du 23 mai 2022 (Assemblée nationale du Sénégal) · sonaged.sn · Ministère du Renouveau urbain.

2.2. Trois grands modèles d'organisation du service

À l'échelle internationale, on distingue schématiquement trois modèles d'organisation du service public de gestion des déchets, qui peuvent coexister à l'intérieur d'une même ville.

Modèle	Description	Avantages / Limites
Régie municipale directe	La ville exécute elle-même le service via des agents et des équipements municipaux.	Contrôle politique fort, ancrage territorial. / Besoin de compétences techniques et d'investissements lourds.
Délégation / PPP	Un opérateur privé (national ou international) gère tout ou partie du service par contrat.	Apport en savoir-faire et capitaux. / Risque de pertes financières (cas Casablanca, Libreville), dépendance contractuelle.
Hybride avec acteurs informels et associatifs	Pré-collecte assurée par des coopératives, GIE, ONG ;	Meilleure couverture des quartiers, création d'emplois. / Nécessite

Modèle	Description	Avantages / Limites
	transport et traitement par la ville ou un opérateur.	encadrement, formation, financement stable.

Source : Synthèse à partir de Banque mondiale (Municipal Solid Waste PPPs, 2017) et Jeune Afrique (2020).

La grande majorité des villes africaines fonctionnent aujourd'hui en mode hybride, avec une pluralité d'acteurs. La gouvernance consiste alors à organiser un écosystème d'opérateurs autour d'une autorité organisatrice claire.

2.3. Le rôle clé du secteur informel

Dans la plupart des villes africaines, le secteur informel — collecteurs de quartier, récupérateurs, biffins, recycleurs artisanaux — assure une part substantielle de la chaîne : il complète la collecte municipale en quartiers difficiles d'accès, alimente les filières de valorisation et constitue une source majeure d'emplois pour les populations vulnérables. Sa reconnaissance progressive (formalisation, accès à la formation, sécurité au travail) est aujourd'hui considérée comme un levier décisif de la performance globale du service.

CAS — Bohicon (Bénin) et la pré-collecte associative

Comme dans d'autres villes du Bénin, la pré-collecte à Bohicon a longtemps été assurée par un grand nombre d'ONG et associations (jusqu'à 241 structures recensées dans le Grand Nokoué selon AGETUR, 2012), qui passent dans les ménages contre une redevance modeste.

La ville est aujourd'hui intégrée au programme national « Modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans les grandes villes » porté par la SGDS-GN, et participe à un projet pilote de valorisation des déchets verts du marché central.

Ce modèle, dit « à deux étages » (pré-collecte associative + collecte secondaire publique), permet une bonne couverture des quartiers mais suppose un encadrement et un financement stables des pré-collecteurs.

Sources : ResearchGate (Plan d'action Bohicon) · beninrevele.bj · AGETUR (étude 2012, Grand Nokoué).

2.4. Le cadre africain et international

Plusieurs cadres structurent l'action des villes africaines en matière de déchets, à différentes échelles :

- À l'échelle mondiale : la Convention de Bâle (1989) sur les déchets dangereux transfrontières, la Convention de Stockholm (2001) sur les polluants organiques persistants, la Convention de Minamata (2013) sur le mercure et, en cours de négociation, le futur traité mondial sur la pollution plastique.
- À l'échelle continentale : l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise un recyclage d'au moins 50 % des déchets urbains, et la Convention régionale de Bamako (1991) interdisant l'importation de déchets dangereux.
- À l'échelle sous-régionale : la politique environnementale de la CEDEAO (2008) et ses stratégies sur les produits chimiques (2015) et les déchets plastiques (2016) fixent un cadre commun aux pays d'Afrique de l'Ouest.
- À l'échelle nationale : presque tous les États ont adopté des codes de l'environnement, des plans nationaux de gestion des déchets et — pour beaucoup — des interdictions ou taxes sur les sacs et emballages plastiques à usage unique.

Sources : PNUE (Africa Waste Management Outlook, 2018) · CEDEAO · Union africaine.

Le défi des villes consiste à traduire ces engagements dans des politiques urbaines opérationnelles, dotées de moyens et évaluables.

3. Financement de la gestion des déchets

Le financement durable du service de gestion des déchets reste le maillon le plus fragile de la chaîne. Dans les pays à faible revenu, la gestion des déchets peut absorber jusqu'à 20 % du budget des communes, mais les recettes propres ne couvrent en moyenne que 30 à 50 % des coûts. L'équation est d'autant plus serrée que les volumes augmentent, que les exigences environnementales se renforcent et que les coûts d'investissement (camions, centres de tri, centres d'enfouissement technique aux normes) sont élevés.

3.1. Le coût complet du service

Le coût complet d'un système de gestion des déchets recouvre trois grands postes : (i) la pré-collecte et la collecte, généralement le poste le plus lourd ; (ii) le transport vers les centres de transfert ou de traitement ; (iii) le traitement final (tri, compostage, recyclage, enfouissement, incinération). À ces postes opérationnels s'ajoutent les frais de structure et les charges d'investissement. Les fourchettes ci-dessous sont des ordres de grandeur tirés de la littérature internationale ; les ratios réels varient fortement selon la densité urbaine, l'état des voiries et le mode d'organisation.

Poste	Part typique du coût	Principaux déterminants
Pré-collecte / collecte	50 – 65 %	Densité urbaine, état des voiries, fréquence
Transport	10 – 20 %	Distance au site, état du parc roulant, carburant
Traitement / enfouissement	15 – 25 %	Type d'installation, normes environnementales
Sensibilisation, encadrement, frais de structure	5 – 10 %	Stratégie de communication, formations

Source : Synthèse à partir des données ADEME, Banque mondiale et Référentiel national des coûts du SPPGD (France, ORDEEC, 2019).

3.2. Les sources de financement mobilisables

Les recettes du service combinent classiquement quatre grandes sources, dans des proportions variables :

- **La fiscalité locale et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)** : taxe foncière ou taxe additionnelle, redevance facturée aux usagers, redevance spéciale pour les producteurs non ménagers (marchés, hôtels, industries).
- **Les transferts de l'État** : dotations générales, subventions ciblées, fonds de péréquation, mécanismes de partage des recettes douanières.
- **La coopération internationale et les bailleurs** : Banque mondiale, BAD, AFD, Union européenne, AIMF, coopération décentralisée, fondations. Ces financements concernent surtout les investissements structurants.
- **Les mécanismes de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** : éco-contributions versées par les metteurs sur le marché (emballages, équipements électroniques, etc.) qui financent la collecte et le traitement des produits en fin de vie. Encore peu développés en Afrique, ils représentent un potentiel majeur.

Chiffres clés — Financement

- Dans les pays à faible revenu, la gestion des déchets peut absorber jusqu'à 20 % du budget municipal.
- Les recettes propres couvrent en moyenne moins de 50 % des coûts d'investissement et d'exploitation.
- Le programme WACA de la Banque mondiale et de ses partenaires mobilise environ 563 millions de dollars sur le littoral ouest-africain, dont une part importante dédiée aux déchets et plastiques.
- L'Union européenne, l'AFD et l'AIMF accompagnent depuis plusieurs années plusieurs villes membres dans la modernisation de leurs filières.

Sources : ONU-Habitat — African Clean Cities Platform · Banque mondiale, programme WACA · aimf.asso.fr.

3.3. Vers une tarification incitative et différenciée

L'expérience internationale montre qu'un service de qualité repose sur trois principes simples : (i) le service doit être universel — tous les quartiers doivent en bénéficier ; (ii) le coût doit être réparti équitablement, en distinguant ménages, producteurs commerciaux et industriels ; (iii) la contribution peut être incitative, c'est-à-dire moduler le montant en fonction du volume produit ou des comportements de tri.

3.4. Carbone et finance climat

Les projets de gestion des déchets peuvent générer des recettes complémentaires sur le marché du carbone : capture du méthane sur les décharges existantes, méthanisation, compostage à grande échelle, substitution énergétique. Plusieurs villes africaines ont déjà bénéficié ou préparent des financements carbone et/ou des projets « déchets-énergie » : Addis-Abeba (centrale Reppie de valorisation énergétique, 1 400 t/j, 25 MW, opérationnelle depuis 2018), Lagos (projets de captage de méthane sur la décharge d'Olusosun) et Nairobi. La nouvelle architecture du climat post-Paris ouvre des perspectives accrues, particulièrement pour les projets municipaux à fort co-bénéfice social.

Sources : Climate Action · CDM/UNFCCC · World Economic Forum (2018).

CAS — Lausanne et la tarification incitative

La Suisse applique le principe du « pollueur-payeur » via une taxe au sac. À Lausanne, ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (loi vaudoise sur la gestion des déchets de 2006, révisée en 2012) : chaque ménage doit utiliser des sacs poubelle officiels payants dont le prix finance le service. Le dispositif s'accompagne d'une collecte sélective dense (papier, verre, biodéchets, plastiques) et de déchèteries de quartier.

Résultat documenté : une baisse d'environ 40 % du volume de déchets incinérables dès la première année à Lausanne, et un passage de 266 kg à 159 kg de déchets combustibles par habitant entre 2012 et 2022 à l'échelle du canton de Vaud.

Sources : RTS (2013) · 24heures (2023) · Surveillance des prix DEFR · Lausanne.ch.

4. Collecte et transport des déchets

La collecte est le maillon le plus visible — et le plus coûteux — du service public de gestion des déchets. Elle conditionne la perception du service par les habitants, et donc l'acceptation de la redevance. La performance d'un système de collecte se mesure à sa couverture (part de la population desservie), sa régularité, son adaptation aux contraintes locales et sa capacité à orienter les flux vers les bonnes filières de traitement.

4.1. Schémas de collecte : du porte-à-porte aux points d'apport volontaire

Plusieurs schémas coexistent dans les villes membres de la Commission, parfois à l'intérieur d'une même agglomération :

Schéma	Description	Cas d'usage typique
Porte-à-porte	Passage régulier d'un véhicule devant chaque logement.	Centres-villes, quartiers planifiés
Pré-collecte motorisée légère	Tricycles, triporteurs, charrettes pour collecter dans les ruelles étroites.	Quartiers denses, voirie limitée

Schéma	Description	Cas d'usage typique
Points de regroupement (bacs ou bennes communales)	Les habitants apportent leurs déchets dans des bacs collectifs vidés régulièrement.	Périphéries, marchés
Points d'apport volontaire (PAV) trié	Bornes spécialisées pour verre, papier, plastiques, textiles, organiques.	Tri complémentaire, fractions sèches
Déchèterie / écopoint	Site fixe où les habitants déposent gros volumes, encombrants, déchets verts, DDM, DEEE.	Encombrants, déchets spéciaux

Source : Synthèse à partir des bonnes pratiques internationales (ADEME, Banque mondiale, AIMF).

Le bon schéma n'existe pas dans l'absolu : il dépend de la densité, du tissu urbain, des habitudes, des moyens techniques et financiers. Une stratégie locale efficace combine en général plusieurs schémas par quartier, avec un point de bascule (centre de transfert) avant le transport vers le site de traitement.

4.2. Cibler les quartiers difficiles d'accès

Les quartiers irréguliers, les zones inondables ou enclavées et les centres anciens posent des défis spécifiques : voiries impraticables aux camions, absence d'adresses postales, méfiance vis-à-vis des opérateurs formels. Les réponses passent par des véhicules adaptés (tricycles à moteur, charrettes, petits camions), des partenariats avec des associations locales, des points de collecte temporaires et un travail d'ingénierie sociale fin (cartographie participative, recrutement local, médiation).

CAS — Dschang (Cameroun) : la pré-collecte de proximité et le compostage

La commune de Dschang produit environ 48 000 tonnes de déchets ménagers par an, dont plus de 80 % de matière organique fermentescible. Depuis 2010, la ville a structuré, avec ses partenaires (ERA-Cameroun, CEFREPADE, Gevalor, Nantes Métropole), un service de pré-collecte porte-à-porte et une plateforme de compostage qui valorise les biodéchets pour l'agriculture périurbaine.

Le projet, intégré au programme Africompost (2014–2017), a notamment permis la création d'une vingtaine d'emplois verts directs (revenu minimum de 40 000 FCFA/mois) et a inspiré d'autres communes africaines.

Sources : CEFREPADE · Gevalor · Fondation Veolia · Médiaterre (2021).

4.3. Numérique et données : vers la smart waste management

Les outils numériques transforment progressivement la collecte : capteurs de remplissage dans les bacs, suivi GPS des camions, applications citoyennes de signalement, plateformes de cartographie des tournées. Ces outils permettent d'optimiser les itinéraires, d'économiser carburant et émissions, de mesurer la performance et de renforcer la transparence vis-à-vis des habitants.

Plusieurs villes africaines expérimentent ces approches avec des coûts modérés : Cotonou, Abidjan, Dakar, Le Cap, Casablanca, Kigali. Pour les villes intermédiaires, des solutions simples (suivi GPS basique, application de signalement WhatsApp) peuvent constituer une première étape très utile.

4.4. Sécurité, santé et conditions de travail

La gestion des déchets reste un métier à risques : accidents de circulation, troubles musculo-squelettiques, exposition aux produits dangereux, contacts avec des seringues ou des animaux, charge émotionnelle. Améliorer la sécurité passe par des équipements adaptés (gants, chaussures, masques, vêtements), des formations régulières, des suivis médicaux et la formalisation progressive des acteurs informels.

5. Valorisation des déchets

Valoriser un déchet, c'est le transformer en ressource : matière première secondaire, amendement organique, énergie, objet d'usage. Cette logique substitue à l'ancien modèle linéaire « produire – consommer – jeter » un modèle circulaire qui réduit les pressions sur l'environnement et crée de la valeur économique localement. En Afrique, la valorisation est encore très en retrait du potentiel : 70 à 80 % des déchets sont théoriquement recyclables, mais seulement 4 % le sont effectivement (ONU-Habitat, 2022).

5.1. La hiérarchie des modes de traitement

À l'échelle internationale, la « hiérarchie des déchets », codifiée par la directive-cadre européenne 2008/98/CE et reprise par de nombreuses politiques nationales africaines, fixe l'ordre de priorité suivant :

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Ziguinchor – Sénégal, 1^{er} & 2 juin 2026



Source : Directive-cadre européenne 2008/98/CE — adaptée aux contextes africains

Source : Directive-cadre européenne 2008/98/CE — adaptée aux contextes africains.

5.2. Le compostage et la méthanisation

La forte proportion de matières organiques dans les déchets africains constitue un atout pour la valorisation. Le compostage permet de transformer les biodéchets en amendement agricole utilisable par les ceintures maraîchères périurbaines, tandis que la méthanisation produit du biogaz (cuisson, électricité) et un digestat fertilisant. À Lomé, Dakar, Ouagadougou, Lubumbashi, plusieurs initiatives municipales ou portées par des coopératives ont démontré la viabilité de ces modèles à différentes échelles.

CAS — Yaoundé (Cameroun) : la coopérative EcoClean Environnement

La coopérative EcoClean Environnement collecte plus de 19 tonnes de déchets par mois dans des quartiers de Yaoundé, soit environ 2 % des volumes produits mensuellement par la ville. Les biodéchets sont compostés, les fractions sèches triées et orientées vers des filières de recyclage.

L'initiative crée des emplois, réduit les volumes envoyés en décharge et limite les émissions de méthane.

Source : Climate Chance — Observatoire de l'action climat en Afrique (juin 2023).

5.3. Le recyclage des plastiques

Les plastiques constituent un fil rouge de la stratégie déchets en Afrique. Les filières de recyclage (PET, PEHD, films plastiques) se structurent autour de récupérateurs informels, de coopératives et d'industriels nationaux ou étrangers. Plusieurs modèles innovants se développent : briques de construction en plastique recyclé, pavés à partir de bouteilles, mobilier urbain, matériaux routiers.

CAS — Recuplast (Sénégal) : du sachet à l'économie circulaire

Filiale du groupe Kirène, Recuplast collecte entre 100 et 150 tonnes de plastiques par mois, emploie 240 personnes et fait vivre indirectement plus de 5 400 personnes (collecteurs, transporteurs, ateliers). Les plastiques sont transformés en bassines, tables, chaises et autres objets du quotidien.

Le groupe Kirène a parallèlement réorienté 88 % de sa production d'eau vers de grands formats (1,5 L et 10 L) pour réduire la pression sur les petits formats à usage unique.

Source : Banque mondiale — programme WACA (juillet 2023).

5.4. La gestion des déchets dangereux et spécifiques

Au-delà des déchets ménagers, les villes doivent organiser la prise en charge de flux spécifiques : déchets d'activités de soins (DASRI), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), piles et batteries, huiles usagées, déchets dangereux des ménages (DDM), véhicules hors d'usage. Ces filières requièrent des compétences techniques, des autorisations spécifiques et des partenariats avec des opérateurs spécialisés. Elles font souvent l'objet de dispositifs nationaux ou de mécanismes de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

6. Économie circulaire, innovations et perspectives

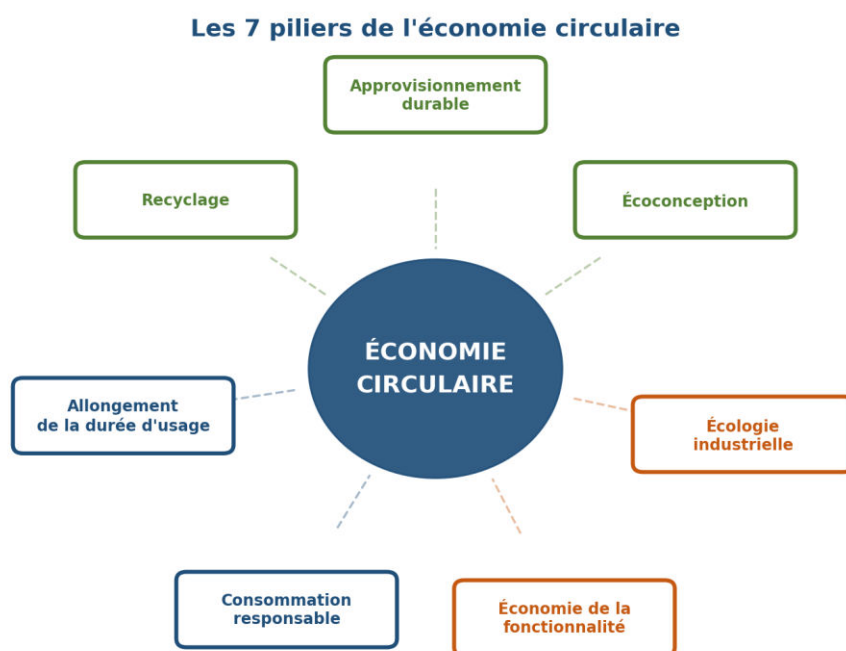
La transition d'une logique « déchet à éliminer » vers une logique « ressource à valoriser » est au cœur du paradigme de l'économie circulaire. Pour les villes africaines, ce paradigme ne se résume pas à la gestion des déchets : il englobe la conception des produits, les modes de consommation, l'organisation des chaînes de valeur locales et les politiques publiques transversales (achats, urbanisme, énergie, agriculture).

6.1. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire repose sur sept piliers complémentaires (cadre ADEME) : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage et recyclage. Sa promesse : produire

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

plus avec moins, créer des emplois locaux non délocalisables et réduire fortement l'empreinte carbone et matière des territoires.



Source : ADEME — Référentiel français de l'économie circulaire

Source : ADEME — Référentiel français de l'économie circulaire.

Chiffres clés — Potentiel de l'économie circulaire

- Une transition circulaire pourrait réduire à terme de 40 à 50 % les déchets plastiques mal gérés en Afrique de l'Ouest, soit 2,9 à 3,8 millions de tonnes évitées.
- Les émissions de CO₂ associées pourraient baisser de 30 à 60 % (6 à 9,1 Mt de CO₂).
- Au Kenya, le programme ClimateWorks a généré plus de 200 000 emplois dans l'économie circulaire.
- Le secteur du recyclage et de la réparation crée plusieurs fois plus d'emplois par tonne traitée que l'enfouissement ou l'incinération.

Sources : Banque mondiale (WACA, 2023) · African Climate Insights (2024) · EPA (Recycling Economic Information, 2020).

6.2. Innovations technologiques et organisationnelles

Le champ de l'innovation est particulièrement dynamique en Afrique : start-ups, coopératives, ONG, universités testent et déploient des solutions adaptées aux réalités locales. Quelques exemples documentés :

- **Briques et pavés en plastique recyclé** — Gjenge Makers (Kenya) produit des pavés 5 à 7 fois plus résistants que le béton ; Kubik (Kenya, Éthiopie) recycle environ 45 tonnes de plastiques par jour en matériaux bas carbone pour le logement abordable. (Source : African Climate Insights, 2024)
- **Applications de signalement et de paiement mobile** — plateformes mobilisant les habitants pour signaler des dépôts sauvages ou commander un service de collecte à la demande.
- **Compostage industriel et méthanisation décentralisée** — petits méthaniseurs dans les marchés et abattoirs (Lomé, Ouagadougou).
- **Consigne et réemploi** — initiative « Mon Restaurant Zéro Déchet » au Sénégal, qui a évité 28 702 bouteilles plastiques et 81 094 pailles jetables par an dans 37 restaurants labellisés. (Source : Climate Chance, 2023)
- **Réparation et ressourceries** — réémergence de filières de réparation électronique, textile, ameublement, soutenues par des marchés locaux dynamiques.

6.3. Sensibilisation et changement des comportements

Aucune politique des déchets ne réussit sans l'adhésion active des habitants. Les expériences les plus convaincantes combinent une communication grand public (médias, réseaux sociaux, panneaux d'affichage), un travail de proximité dans les quartiers (porte-à-porte, animations dans les marchés), une éducation à l'environnement à l'école et l'implication d'influenceurs ou de figures locales. La régularité du service est elle-même un puissant outil de sensibilisation : un service fiable génère plus d'éco-gestes qu'un discours.

CAS — Rwanda : la propreté comme politique d'État

Avec l'interdiction des sacs plastiques en 2008 et l'institutionnalisation de la journée mensuelle de service communautaire (Umuganda), le Rwanda est devenu l'un des pays les plus propres d'Afrique. L'expérience montre l'efficacité d'un triptyque cohérent : règles claires, application stricte, ritualisation citoyenne.

Source : *African Climate Insights (2024) · documentation PNUE.*

6.4. Perspectives pour les villes de la Commission

Plusieurs orientations communes émergent pour les villes membres de la Commission « Villes et développement durable » :

- **Affirmer la place de la ville comme autorité organisatrice** du service, avec une vision territoriale claire articulée aux échelles nationales et régionales.
- **Diversifier et sécuriser les financements** en combinant fiscalité locale, redevances, transferts d'État, coopération internationale, REP et finance climat.
- **Reconnaître et accompagner les acteurs informels** — coopératives, GIE, biffins — qui assurent une partie essentielle du service et de la valorisation.
- **Investir dans la valorisation organique** (compostage, méthanisation), levier majeur de réduction des émissions et de soutien à l'agriculture périurbaine.
- **Structurer des filières plastiques régionales** articulant prévention, consigne, collecte, recyclage et débouchés industriels.
- **Faire de l'économie circulaire un projet de société** : politiques d'achats, urbanisme, marchés publics responsables, sensibilisation, emploi vert.
- **Coopérer entre villes** — par la Commission de l'AIMF et au-delà — pour mutualiser les outils, partager les expériences et porter une voix forte dans les enceintes internationales.

Questions pour le débat à Ziguinchor

- Comment articuler une autorité organisatrice forte avec la pluralité des opérateurs (publics, privés, associatifs, informels) ?
- Quel modèle de financement durable concilier équité sociale et couverture des coûts ?
- Comment passer à l'échelle sur la valorisation organique dans des villes où plus de 50 % des déchets sont des biodéchets ?
- Quels leviers communs pour structurer une filière régionale du plastique en Afrique de l'Ouest ?
- Quel rôle pour la Commission de l'AIMF dans le futur traité mondial sur la pollution plastique ?

Proposition de la coprésidence Lausanne — Région de Nouakchott pour l'atelier de Ziguinchor (juin 2026).

Glossaire

Terme	Définition
DSM (Déchets solides ménagers)	Déchets produits par les ménages dans le cadre de leur consommation courante.
DAE / DIB	Déchets d'activités économiques / Déchets industriels banals : produits par les entreprises hors fractions dangereuses.
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques.
DDM	Déchets dangereux des ménages (piles, peintures, solvants, etc.).
CET	Centre d'Enfouissement Technique : décharge contrôlée aux normes environnementales.
PPP	Partenariat Public-Privé : contrat associant la puissance publique et un opérateur privé.
REOM / TEOM	Redevance ou Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
REP	Responsabilité Élargie du Producteur : les producteurs financent la fin de vie de leurs produits.
Biodéchets / fermentescibles	Déchets organiques biodégradables (alimentaires, déchets verts).
Méthanisation	Procédé biologique qui produit du biogaz à partir de matières organiques en absence d'oxygène.

Terme	Définition
Compostage	Procédé aérobie de transformation des biodéchets en amendement organique stable.
Économie circulaire	Modèle économique fondé sur la conservation et la régénération des ressources matérielles et naturelles.
WACA	West Africa Coastal Areas : programme de la Banque mondiale pour la gestion intégrée du littoral ouest-africain.
SONAGED	Société Nationale de Gestion Intégrée des Déchets (Sénégal), créée par la loi n° 2022-18 du 23 mai 2022.
African Clean Cities Platform	Plateforme de coopération sud-sud animée par ONU-Habitat, le Japon (JICA) et l'Union africaine.

Sources et bibliographie

L'ensemble des sources mobilisées pour la préparation de ce cahier sont listées ci-dessous, regroupées par thématique. Elles peuvent être consultées par les participant·e·s pour approfondir les différents chapitres.

Plateformes et programmes de référence

- AIMF — Commission Villes et développement durable
- African Clean Cities Platform — données, bonnes pratiques, ONU-Habitat / Union africaine.
- Banque mondiale — programme WACA — gestion du littoral ouest-africain, pollution plastique.
- Climate & Clean Air Coalition — Africa Waste Management Outlook — rapport de référence.
- AIMF — Raisonance n° 18 : Ville Circulaire (novembre 2021).

Articles et études mobilisés

- Banque mondiale, « Notre trésor meurt : le littoral ouest-africain en lutte contre les déchets plastiques », juillet 2023.
- Climate Chance, « En Afrique, les émissions liées aux déchets augmentent malgré les efforts des acteurs », juin 2023.
- African Climate Insights, « L'Afrique prend des mesures audacieuses pour lutter contre la pollution plastique », décembre 2024.
- SONAGED SA — Présentation et loi de création n° 2022-18 (Assemblée nationale).
- CEFREPADE — Plateforme de compostage de Dschang et Gevalor — Unité de compostage.
- Bénin Révélé — Modernisation de la gestion des déchets dans les grandes villes.
- RTS — La taxe au sac a fait reculer le volume des ordures de 40 % à Lausanne.
- Canton de Vaud — Bilan 10 ans de taxe au sac.
- World Economic Forum — Addis-Abeba Reppie Waste-to-Energy.

Rapports et données de fond

- Banque mondiale, *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050* (Silpa K., Yao L., et al., 2018).
- PNUE, *L'Avenir de la Gestion des Déchets en Afrique* (Africa Waste Management Outlook, 2018).
- ONU-Habitat — Les problèmes de déchets en Afrique.

Cahier préparé par les co-Présidences de la Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF en coordination avec la ville de Ziguinchor (Sénégal) — Mai 2026

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF

Ziguinchor – Sénégal, 1^{er} & 2 juin 2026